



CONTACT : 90028595 – 91970295 – 90914225 - 90094160

Conférence de Presse du 25/08/2015

Présentation de l'ECOSOCC - UA aux journalistes du Togo

Participation des Elus togolais à la 2^{ème} Assemblée Générale

Lieu : Siège AIMES - AFRIQUE (Lomé)

Dossier de presse

DECLARATION LIMINAIRE

Les chefs d'Etats africains, réunis à la session inaugurale de l'Union Africaine à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002, face aux nombreux défis à relever pour le développement du continent, ont décidé de bâtir une Union des peuples basée sur un partenariat entre les gouvernements et la société civile. C'est ainsi que le Conseil Economique, Social et Culturel (ECOSOCC) a été créé comme un organe consultatif de l'Union Africaine aux termes des articles 5 et 22 de l'Acte constitutif de l'Union.

ECOSOCC est une plateforme des OSC accréditées par l'Union Africaine qui a pour mandat de :

- Promouvoir le dialogue entre toutes les couches de la population africaine sur des questions concernant le continent et son avenir ;
- Établir des partenariats solides entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, la diaspora, les syndicats, le secteur privé et les groupes professionnels ;
- Promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Union ;
- Soutenir les politiques et programmes qui favorisent la paix, la sécurité et la stabilité et renforcent le développement et l'intégration du continent;
- Promouvoir et défendre une culture de la bonne gouvernance, les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire, les droits de l'homme et la justice sociale ;
- Promouvoir, prôner et défendre une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Promouvoir et renforcer les capacités institutionnelles, humaines et opérationnelles de la société civile africaine.

La structure institutionnelle de l'ECOSOCC tel que stipulé aux articles 8 et 14 des Statuts adoptés par les chefs d'État et de gouvernement en juillet 2004 comprend : une Assemblée Générale, un comité permanent, un comité de vérification des pouvoirs, dix (10) Groupes sectoriels et un Secrétariat.

L'Assemblée générale est l'organe suprême de décision de l'ECOSOCC, présidé par le Zambien **Dr Joseph CHILENGI** et quatre vice-présidents venant des 4 autres régions d'Afrique, qui forment le Bureau de l'Assemblée Générale. Elle est composée de cent-cinquante-deux (152) OSC venant des États membres de l'Union et de la diaspora africaine, conformément à l'article 5 des présents statuts, comme suit: (a) deux (2) OSC de chacun des 54 États membres de l'Union ; (b) dix (10)

OSC opérant au niveau régional (deux pour chacune des cinq régions du continent) ; (c) huit opérant au niveau continental ; (d) vingt (20) organisations de la société civile (OSC) de la diaspora africaine ; et (e) six (6) représentants des OSC nommés par la Commission sur la base de considérations spécifiques, en consultation avec les États membres. Les membres élus ont un mandat de quatre ans renouvelables une seule fois ; les membres du bureau et les présidents des groupes sectoriels sont élus pour une durée de deux ans renouvelables au cours de la mandature de l'Assemblée. La recherche du consensus est privilégiée dans les prises de décisions avant de procéder au vote en cas d'échec.

Le mandat de la première Assemblée Générale de l'ECOSOCC a pris fin depuis 2012 après sa mise en place en juillet 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie). A la fin de cette Assemblée, les chefs d'Etat ont instruit tous les organes de la Commission à mettre tout en œuvre pour mettre en place la deuxième Assemblée de l'ECOSOCC. Pour permettre une grande participation des OSC africaines à la mise en place de cette deuxième Assemblée, un appel à candidature a été lancé, appuyé d'une grande campagne de sensibilisation pendant trois mois dans les pays membres de l'Union.

Ainsi, du 18 au 22 Décembre 2014 la deuxième Assemblée a été mise en place avec l'élection des membres à Nairobi au KENYA. Notre pays le TOGO a vu élire : a) deux organisations de la société civile que sont CACIT et PASYD au plan national, représentées respectivement par les Honorables **TOGBE Comlanvi M. Roméo, et AKPA Komi** ; b) une organisation au plan régional, REPAOC, par **TETE BENISSAN Aho Guy** ; et c) une organisation au plan continental, AIMES-AFRIQUE, par **Dr KODOM Serge Michel**.

Pour relever les défis qui attendent cette nouvelle Assemblée, les élus ont participé du 26 Février au 02 Mars 2015 à une semaine d'orientation au Caire qui a porté sur le rôle des membres et a surtout consacré l'élection des membres des dix groupes sectoriels et le comité d'accréditation.

Aux termes de l'Article 11 des Statuts de l'ECOSOCC, dix (10) Groupes sectoriels sont créés en tant que mécanismes opérationnels clés de l'ECOSOCC pour fournir des conseils et apporter des contributions aux politiques et programmes de l'Union : a) Paix et sécurité ; b) Affaires politiques ; c) Infrastructure et énergie ; d) Affaires sociales et santé ; e) Ressources humaines, science et technologie ; f) Commerce et industrie ; g) Economie rurale et agriculture ; h) Affaires économiques ; i) Genre et questions connexes ; j) Programmes intersectoriels. Ces groupes sectoriels préparent et émettent les avis consultatifs et les rapports de l'ECOSOCC.

Toutes les OSC nationales peuvent s'inscrire afin de participer aux activités des groupes sectoriels.

Dr Serge Michel KODOM, élu président du Comité « **Programme intersectoriel** » est membre du Comité Permanent qui est l'organe de réflexion et de coordination des activités de l'Assemblée. Le Groupe sectoriel est chargé de toutes les autres questions transversales non couvertes dans les autres groupes sectoriels telles que le VIH/SIDA, EBOLA, la coopération internationale, la coordination avec d'autres institutions et organes de l'Union, etc..., et de la promotion de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'Agenda 2063 présente les aspirations des Africains de toutes les franges de la société et de la diaspora réaffirmées à travers la vision de l'Union Africaine : « *construire une Afrique intégrée, prospère et en paix, une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale* » et déclinée comme suit :

- une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
- un continent intégré, politiquement uni et reposant sur les idéaux du panafricanisme ;
- une Afrique de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit ;
- une Afrique pacifique et sûre ;
- une Afrique ayant une identité, des valeurs et une éthique culturelles fortes ;
- une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant notamment sur le potentiel qu'offrent les jeunes et les femmes ; et
- une Afrique en tant qu'acteur et partenaire solide et influent sur la scène mondiale.

En ce qui nous concerne, nous représentants du Togo à cette Assemblée, nous ne saurons bien accomplir notre mission sans la participation de tout un chacun des citoyens du Togo. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant aux autorités compétentes de notre pays à nous accompagner dans nos diverses initiatives, et les OSC aussi à se rendre disponibles pour nous apporter leur expertises pour qu'ensemble nous puissions voir la vision contenue dans cet **Agenda** s'accomplir pour le bien de notre chère Afrique.

